
Ville de Trois-Rivières

Projet de Règlement n° 113 / 2021 modifiant le Règlement autorisant la reconstruction du poste de pompage des eaux usées situé sur le terrain du Carrefour Trois-Rivières-Ouest et décrétant un emprunt à cette fin de 2 710 000,00 \$ (2019, chapitre 81) afin d'augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt et de revoir la nomenclature des travaux à l'annexe I

1. Le Règlement autorisant la reconstruction du poste de pompage des eaux usées situé sur le terrain du Carrefour Trois-Rivières-Ouest et décrétant un emprunt à cette fin de 2 710 000,00 \$ (2019, chapitre 81) est modifié par le remplacement, dans le titre et dans la deuxième ligne des articles 2 et 3, du montant « 2 710 000,00 \$ » par le montant « 4 465 325,00 \$ ».

2. L'annexe I de ce Règlement est remplacée par la suivante :

«
Ville de Trois-Rivières **(2019, chapitre 81)**

ANNEXE I

DESCRIPTION ET COÛT DES TRAVAUX

(Article 1)

ART.	DESCRIPTION	UNITÉ	Qté	PRIX UNITAIRE	MONTANT NET (\$)
1.0	TRAVAUX				
1,1	Travaux: de construction, de contournement, de démolition et mise en service / Achat biens et matériaux	forfait	1	3 200 000 \$	3 200 000 \$
1,2	Contingences de conception et imprévus de travaux	forfait	1	150 000 \$	150 000 \$
1,3	Intégration au réseau de contrôle de procédé existant	forfait	1	65 000 \$	65 000 \$
1,4	Acquisition de servitude d'occupation de chantier	forfait	1	50 000 \$	50 000 \$
1,5	Signalisation et plan de communication	forfait	1	10 000 \$	10 000 \$
1,6	Services techniques et expertises spécialisées	forfait	1	75 000 \$	75 000 \$
1,7	Services de laboratoire de contrôle de qualité	forfait	1	65 000 \$	65 000 \$
1,8	Dépenses antérieures à la révision du règlement	forfait	1	446 325 \$	446 325 \$
SOUS-TOTAL :					4 061 325 \$

2.0	FRAIS INCIDENTS				
2,1	Service professionnels conception et surveillance	forfait	1	380 000 \$	380 000 \$
SOUS-TOTAL :					380 000 \$

RESUME

1	TRAVAUX	4 061 325 \$
2	FRAIS INCIDENTS	380 000 \$
TOTAL :		4 441 325 \$
Frais de financement :		24 000 \$
TOTAL DU PROJET :		4 465 325 \$

Préparé par : 
Alain Légaré, ing.
Chef de service projets spéciaux
Direction du Génie
Date : 6 juillet 2021

3. Le règlement qui découlera du présent projet règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, à condition d'avoir préalablement obtenu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec.

Édicté à la séance du Conseil du 6 juillet 2021.

M. Jean Lamarche, maire

M^e Yolaine Tremblay, greffière

J. L.

Y. T.